

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Toutes les personnes oeuvrant en CHSLD

DATE : Le 28 mai 2020

OBJET : Port de visières en CHSLD

Dans un souci de protéger au maximum ses employés et ses usagers, le CISSS de Chaudière-Appalaches a récemment fait l'acquisition massive de visières afin d'assurer une protection gouttelettes-contacts optimale pour tous, notamment dans les CHSLD et les différents milieux d'hébergement.

Le déploiement des visières est en cours depuis quelques jours et nous avons reçu des commentaires de la part de certains employés qui ont expérimenté le port de cet équipement, et ce, de façon prolongée. Puisque nous sommes sensibles au confort de nos employés, nous apporterons certains ajustements à l'égard de ce nouvel équipement et de son déploiement.

Soyez assurés que nous avons comme objectif que les avantages du port de cet équipement dépassent les inconvénients qui y sont associés. Dans ce contexte, l'obligation du port de la visière en zone froide est suspendue, et ce, le temps que nous adaptions son utilisation.

Toutefois, le port de la visière est toujours possible pour les personnes souhaitant l'utiliser et demeure nécessaire dans les zones chaudes et les zones tampons.

Pour les secteurs qui n'auraient toujours pas reçu les visières, les lunettes de protection restent la meilleure protection, en plus du masque de procédure.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes dès que possible et nous vous remercions de votre compréhension.

Stéphanie Simoneau
Directrice par intérim
Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard